

176 ou 177

Thiebaut
Felicie
Elizée

L'an mil huit cent cinquante trois le vingt huit mai à dix heures du matin; Pardevant nous, Charles Thiebaut maire officier du dit état civil de la commune de Mandeville, Canton de Cluses, Département du Doubs, et Compars, Charles Thiebaut âgé de trente deux ans, Cultivateur Domicilié à Mandeville, lequel nous a présenté un enfant d'un sexe masculin ne ayant huit jours huit mai a quatre heures du matin de lui déclarant en sa maison située au dit Mandeville, et de Constante Elise ses parents âgés de trente cinq ans et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Felicie Elize, la dite déclaration et présentation faite en présence de Claude François Cheu âgé de soixante dix ans, et Felix Thiebaut âgé de trente deux ans, le Doyen Cultivateur Domicilié au dit lieu et ont les pères et témoins signés avec nous le présent acte de naissance après que lecture leur en a été faite

f Thiebaut, Thiebaut C f Cheu Thiebaut
mair

176 ou 177

Simonin
Jule Henry

Le nom et
le prénom par
lequel l'enfant
est appelé et
domicilié
Simonin
Jule Henry
est né le 18
septembre 1859
à Mandeville

L'an mil huit cent cinquante trois le vingt sept juillet à onze heures du matin; Pardevant nous Charles Thiebaut maire officier du dit état civil de la commune de Mandeville, Canton de Cluses, Département du Doubs, et Compars Jean Baptiste Roucheys gendre forestier âgé de cinquante trois ans Domicilié à Mandeville lequel nous a déclaré que huit vingt sept juillet à onze heures du soir une fille nommée Victorine Simonin âgée de dix neuf ans, Cultivateur Domicilié au dit lieu, et accouchée d'un enfant d'un sexe masculin dans la maison de Charles Simonin son père qui nous a présenté l'enfant lequel il a donné le prénom de Jule Henry la dite déclaration et présentation faite en présence de Claude François Cheu âgé de soixante dix ans, et de Charles Thiebaut âgé de trente deux ans, le Doyen Cultivateur Domicilié au dit lieu ont les pères et témoins signés avec nous le présent acte de naissance après que lecture leur en a été faite

Roucheys
C f Cheu, Thiebaut Thiebaut
mair



176 ou 177
Roucheys
Jean Baptiste



176 ou 177

Guez

Constance

Adelaïde

L'an mil huit cent cinquante trois le dix huit août à trois heures du soir; Pardevant nous Charles Thiebaut maire officier du dit état civil de la commune de Mandeville, Canton de Cluses, Département du Doubs, et Compars, Charles François Roucheys âgé de trente cinq ans, menuisier Domicilié à Mandeville lequel nous a présenté un enfant d'un sexe masculin ne ayant huit jours dix huit août à dix heures du matin de lui déclarant en sa maison située au dit lieu, et de Louise Adèle Guez ses parents âgés de vingt dix ans, le père et lequel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jule Joseph la dite déclaration et présentation faite en présence de Claude François Cheu âgé de soixante dix ans, et de Charles Thiebaut âgé de trente deux ans, le Doyen Cultivateur Domicilié au dit Mandeville et ont les pères et témoins signés avec nous le présent acte de naissance après que lecture leur en a été faite

f Thiebaut, Roucheys C f Cheu, Thiebaut
mair

L'an mil huit cent cinquante trois le dix octobre à huit heures du matin; Pardevant nous Charles Thiebaut maire officier du dit état civil de la commune de Mandeville, Canton de Cluses, Département du Doubs, et Compars François Xavier Guez, instituteur âgé de trente quatre ans Domicilié à Mandeville, lequel nous a présenté un enfant d'un sexe féminin, née hier neuf octobre à cinq heures du soir de lui déclarant en sa maison située au dit Mandeville, et de Constance Adelaïde Catheline Lime âgée de trente dix ans journalière au dit lieu et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Constance Adelaïde, la dite déclaration et présentation faite en présence de Claude François Cheu âgé de soixante dix ans, propriétaire Domicilié au dit lieu et de Charles Thiebaut âgé de trente deux ans, Cultivateur Domicilié au même lieu et ont les pères et témoins signés avec nous le présent acte de naissance après que lecture leur en a été faite

f Thiebaut, Guez C f Cheu, Thiebaut
mair

Constata par le présent de être la mairie du dit lieu chargé de
+ dix huit août approuvé

pris,
vil de
stater
endant

deux.

Composé

regul

spil a dix

ieffier de

Chival d'apostrophe

sept guster

hameau de la

et constaté par

acquiescement de

Domicilié de la

et de prier

et le présent

né à la com

Cher

staté assie

ville Cultivateur

en cher

présent et

né à

constatation

vill; lequel

age progre

inapal part

le tiers a rail

Secours la

des; d

sonaion

more et est